

Remarque générale

Ces Conditions Générales s'appliquent pour les membres de Kids Up comme pour les membres de Cirk Up, qui est une section de Kids Up. Elles sont disponibles sur notre site à l'adresse <https://www.kidsup.ch/lausanne/cg>.

Inscription

Les inscriptions se font exclusivement via notre site web.

Dès l'inscription en ligne, les élèves sont inscrits pour l'année scolaire complète : ils ont une place réservée dans un cours jusqu'au 21 juin 2026. Une résiliation à la fin du 1^{er} semestre est possible, cf. « Résiliation de l'inscription à un cours ».

Cours d'essai

Un cours d'essai est proposé pour les cours hebdomadaires. A la suite de celui-ci, la facture du semestre est envoyée et un e-mail de résiliation est nécessaire en cas de non-inscription. Ce dernier doit nous parvenir dans les 3 jours au plus tard après le cours d'essai.

Ce cours d'essai est gratuit si l'inscription n'est pas confirmée ; il est compris dans le prix du semestre si l'inscription est confirmée.

Kids Up fixe la date du cours d'essai à la première date possible suivant la date d'inscription. La facture au prorata est par conséquent établie à compter de cette date, même si l'élève ne se présente pas au cours d'essai attendu. En cas d'absence au cours d'essai, Kids Up se réserve le droit d'annuler l'inscription.

Modification d'horaires

Kids Up se réserve le droit de modifier les horaires des cours, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

Résiliation de l'inscription à un cours

Les élèves sont inscrits et ont une place de cours réservée pour l'année scolaire complète.

Il est possible de résilier l'inscription pour la fin du 1^{er} semestre : cette résiliation doit être annoncée au plus tard le 1^{er} décembre 2025, pour effet au 25 janvier 2026. Si la demande de résiliation arrive après le 1^{er} décembre 2025, les frais suivants sont appliqués :

- Résiliation hors délai entre le 1^{er} décembre 2025 et le 26 janvier 2026 : CHF 100.-
- Résiliation hors délai entre le 27 janvier 2026 et le 15 février 2026 : 50% de l'écolage du 2^{ème} semestre
- Résiliation hors délai après le 16 février 2026 : l'écolage du 2^{ème} semestre est dû dans son intégralité, même si l'élève ne participe pas aux cours.

Ecolage et facture

L'écolage est facturé par semestre (1 année scolaire = 2 semestres), au moyen d'un bulletin de versement (QR-Facture) envoyé par e-mail.

L'écolage du semestre peut être réglé intégralement à l'échéance de la facture ou payé en 2 fois : 50% au minimum à l'échéance de la facture et le solde au plus tard à fin novembre pour le 1^{er} semestre et fin avril pour le 2^{ème} semestre.

Sur demande écrite, un échelonnement des paiements est possible.

En cas de paiement en retard, un 1^{er} rappel est envoyé par e-mail. Des frais de rappel de CHF 10.- sont ajoutés au 2^{ème} rappel (e-mail) et au 3^{ème} rappel (courrier postal). Passé le 3^{ème} rappel, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir l'élève et d'initier une poursuite pour recouvrer la facture due. Tout élève ayant reçu un 3^{ème} rappel perd son droit à accéder aux inscriptions prioritaires la saison suivante.

Rabais

Un rabais fratrie est accordé sur le montant total des écolages si plusieurs membres de la même famille (frères, sœurs, parents) sont inscrits simultanément à une même prestation (cours ou stage) ou si un élève suit plusieurs cours hebdomadaires : 10% de réduction pour 2 inscriptions (et plus) sont appliqués sur chaque inscription.

Le rabais est applicable sur tous les écolages de la fratrie, pour autant qu'une facture n'ait pas déjà été envoyée : dans ce cas le rabais ne sera appliqué que sur les factures suivantes.

Cours manqués

La place de l'élève étant réservée, aucun remboursement, ni réduction, ni échange avec un autre cours ne sont accordés en cas d'absence ou de maladie ponctuelle de l'élève. Un avoir (transmissible, validité de 2 ans) pourra cependant être proposé pour tout élève manquant 4 cours consécutifs ou plus, pour cause de maladie ou d'accident, et ce sur présentation d'un certificat médical. Cet avoir sous forme de bon est utilisable sur toutes les prestations Kids Up ou Cirk Up.

Annulation des cours

En cas d'annulation des cours pour des raisons indépendantes de Kids Up (pandémie, etc.), l'écolage reste dû et ne sera pas remboursé. Des compensations en nature seront néanmoins proposées.

Mesures sanitaires

De manière générale, aucun élève ni accompagnant porteur d'une maladie contagieuse ne doit participer aux cours.

En cas de reprise épidémique, des mesures particulières peuvent être mises en place (plan de protection, fermeture du coin accueil, etc.). Kids Up se réserve le droit de contrôler la température des élèves et d'exclure les cas présentant de la fièvre, conformément à l'Ordonnance 3 de la loi sur le travail (OLT 3) relative à la protection de la santé des employés.

Assurance

Kids Up / Cirk Up ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque élève et accompagnant doit être couvert au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Surveillance vidéo

Kids Up / Cirk Up est susceptible d'utiliser un système de surveillance vidéo dans ses locaux.

Horaires

Les cours commencent à l'heure indiquée. Merci d'arriver 5 minutes en avance afin d'être prêt à l'heure. Les moniteurs peuvent refuser tout élève dont l'arrivée tardive serait préjudiciable à la bonne conduite du cours.

Les cours se terminent à l'heure indiquée. Merci d'être présent afin de prendre votre enfant en charge dès la fin de son cours.

Encadrement

Les élèves sont en permanence encadrés par des professionnels lors des cours. Avant et après le cours, les élèves ne sont pas sous la responsabilité de Kids Up. Il incombe à la personne accompagnant l'élève de vérifier qu'il est parti en cours avec son moniteur.

Tenue nécessaire

Tenue de sport souple, près du corps, couvrante (ventre, genoux, épaules) afin d'éviter brûlures et éraflures. Idéalement : legging long + T-Shirt ou justaucorps. Chaussettes antidérapantes (baby-gym) ou chaussons de rythmique à semelle souple (circomotricité et cirque). Cheveux longs attachés. Boucles d'oreilles pendantes ou proéminentes et bijoux interdits. Les adultes participant aux cours de baby-gym doivent être en tenue sportive avec chaussettes ou chaussons aux pieds.

Discipline

Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement. Un comportement inadéquat des accompagnants (y compris dans la salle d'accueil) peut également amener au renvoi d'un élève, après avertissement.

Règlement de l'espace accueil

L'espace accueil se veut un lieu convivial, calme et autogéré. Les parents et fratries des membres sont acceptés dans ce lieu entre deux cours. Ils peuvent éventuellement y rester pendant le cours de l'élève à condition de ne pas faire de bruit et de ne pas perturber le cours. Lorsque le cours suivant a débuté, nous vous demandons de bien vouloir quitter le lieu.

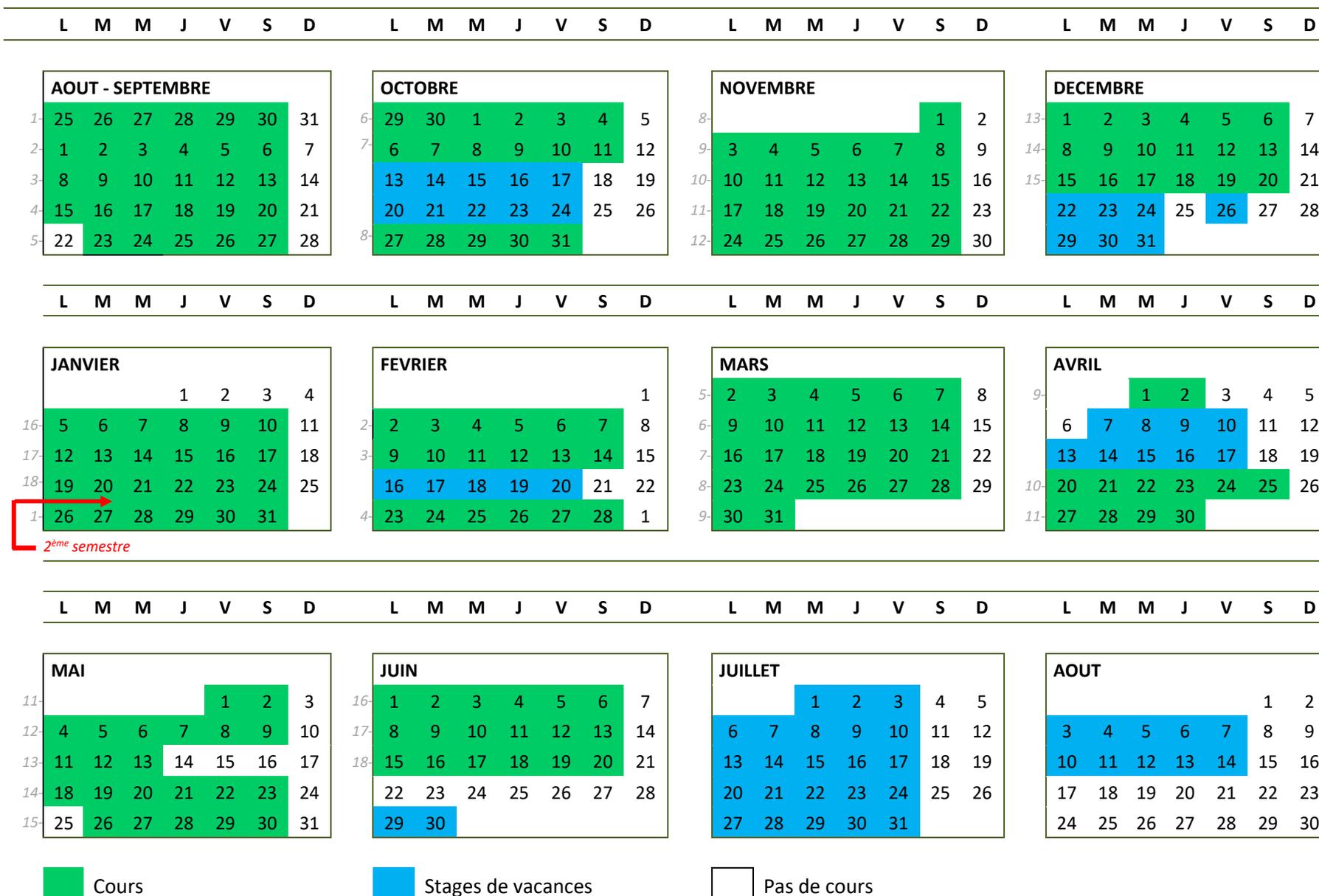
Règlement des salles d'activités / de cirque

Toute nourriture et boisson est proscrite dans l'enceinte des salles d'activités et de cirque. De même, il est strictement interdit d'entrer dans la salle avec des téléphones mobiles allumés et de répondre ou d'émettre des appels.

Cours de baby-gym

Les cours de baby-gym sont prévus pour un enfant et un parent. Un 2^{ème} parent peut y assister de façon exceptionnelle, mais pas de façon régulière. Il est possible de venir avec un enfant accompagnant qui est trop jeune pour suivre un cours si vous n'avez pas de moyen de garde, dans la limite de 2 accompagnants par cours ; il faut nous en informer au moment de l'inscription.

En cas de non-respect des Conditions Générales, Kids Up se réserve le droit de résilier une inscription, le montant de l'écolage restant dû.



Cours
 Stages de vacances
 Pas de cours